

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements  
successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 1 of 15

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Code du produit	: <b>3024311</b>
Nom commercial	: <b>MPC-RATA</b> Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg
Numéro d'Enregistrement REACH	: 01-2119463881-32-xxxx
Nom de la substance	: oxyde de zinc
No.-CAS	: 1314-13-2
No.-Index	: 030-013-00-7
No.-CE	: 215-222-5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matière première pour l'industrie

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Vibrantz Specialty Materials Spain S.L.U. Carretera Valencia-Barcelona, km. 61,5 12550 Almazora
Téléphone	: +34964743221
Téléfax	: +34964743898
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice	: spain-specialty.sds@vibrantz.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro local	: +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International	: +(1)-703-527-3887 (appelez gratuitement)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 2 of 15

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P273  
**Intervention:**  
P391  
**Élimination:**  
P501  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements  
 successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 3 of 15

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

No.-Index	:	030-013-00-7
No.-CE	:	215-222-5
Nature chimique	:	Oxyde/hydroxyde métallique

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5	>= 80 - <= 100	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Ne pas laisser la victime sans surveillance. S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'œil intact. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 4 of 15

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 5 of 15

observant les règlements concernant l'environnement.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME (Poussière)	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 6 of 15

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission ( ou d'une autre ventilation appropriée).

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains : Porter des gants de protection, par exemple: gants en polyalcool vinylique, en caoutchouc nitrile-butyle ou similaire;  
Épaisseur du gant: > 0.4 mm et Délai de rupture: > 480 minutes. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 143
- Filtre de type : Type protégeant des particules (P)
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : poudre
- Couleur : blanc
- Odeur : inodore
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : 1.975 °C
- Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
- Inflammabilité : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 7 of 15

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : Non applicable

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 7 - 8

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 5,5 g/cm<sup>3</sup>

Masse volumique apparente : 300 - 2.000 kg/m<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Non applicable

## 9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Non applicable

Matières solides inflammables  
Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Non applicable

Indice de réfraction : Non applicable

Poids moléculaire : 81,39 g/mol

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 8 of 15

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun, si utilisé et stocké comme recommandé.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans des conditions normales.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 7.950 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements  
successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 9 of 15

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **oxyde de zinc:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée  
Système d'essais: Lignée cellulaire de rongeurs  
Résultat: positif

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **oxyde de zinc:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0,413 - 0,83 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,136 - 0,27 mg/l

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements  
successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 10 of 15

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë  
pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chro-  
nique pour le milieu aqua-  
tique) : 1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique sup-  
plémentaire : Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements  
successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 11 of 15

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR** : UN 3077  
**IMDG** : UN 3077  
**IATA** : UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(oxyde de zinc)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(zinc oxide)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(zinc oxide)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)  
**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 12 of 15

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
 Instruction d' emballage (LQ) : Y956  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
 Instruction d' emballage (LQ) : Y956  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : non

**IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupées : Ce produit ne contient pas de subs-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 13 of 15

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : tances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Non applicable

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (Taiwan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (United States) : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIIC (Australia) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL/NDSL (Canada) : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS (Japan) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 14 of 15

ISHL (Japan)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI (Korea)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (Philippines)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (China)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZioC (New Zealand)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
SWISS (Switzerland)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
EINECS (European Union)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
CICR (Turkey)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI (Thailand)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour autres abréviations

FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: moyenne pondérée dans le temps

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (néгатif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et ses amendements successifs

<b>MPC-RATA</b>		<b>Zinc Oxide Green 99.5%min. pp25kg</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300698</b>	Date de révision	<b>25.09.2022</b>
Version	<b>2.0</b>	Date d'impression	<b>27.06.2023</b>
Numéro de la matière	<b>3024311</b>	Page	Page 15 of 15

NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Informations FDS : Ce produit contient les substances pour lesquelles des scénarios d'exposition ont été réalisés. S'il vous plaît contacter [ExtendedSDS@Ferro.com](mailto:ExtendedSDS@Ferro.com) de recevoir une copie des évaluations de l'exposition.

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR